



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



District de l'Hérault de Football

COMMISSION JEUNES

Réunion du 10/03/2026

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Patrick Ruiz**

Excusés : **MM. Franck Gidaro – Mebarek Guerroumi**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 24/02/2026 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT U18

MUC FOOTBALL 21/SAUVIAN FC 21

Du 08/03/2026

Est reportée au week-end du 05/04/2026 (Pâques)

(Terrain impraticable)

COUPE DE L'HÉRAULT U17

ST GELY FESC 1/LAVERUNE FC 1

Du 07/03/2026

Est reportée au 05/04/2026 (Pâques)

(Coupe Occitanie U17)

CŒUR HERAULT ES 1/M. ATLAS PAILLADE 1

Du 08/03/2026, reportée par la permanence du District

Est reportée au week-end du 5 avril 2026 (Pâques)

(Arrêté municipal)

COUPE DE L'HÉRAULT U15

VENDARGUES PI 1/ENT.MONTBLANC-BESSAN 1

Du 07/03/2026

Est reportée au 05/04/2026 (Pâques)

(Coupe Occitanie U15)

COUPE DE L'HÉRAULT U14

JACOU CLAPIERS FA 21/MEZE STADE FC 21

MAUGUIO CARNON US 22/FABREGUES AS 21

Du 07/03/2026

Ont été reportées au 11/03/2026

(Accords des clubs)

FLORENSAC PINET 21/CASTELNAU CRES FC 22

ST GELY FESC 21/THONGUE ET LIBRON FC 21

Des 07 et 08/03/2026

Sont reportées au week-end du 5 avril 2026 (Pâques)

(Terrain impraticable)

U18 D1

ENT.MONTBLANC-BESSAN 21/PUISSALICON MAGALAS 21

Du 24/01/2026 (journée 2), reportée à l'avance

Est reportée au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



MARSILLARGUES 21/MUC FOOTBALL 21

Du 24/01/2026 (journée 2)

Est reportée au 25/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Match interrompu – Terrain impraticable)

En cas de qualification de MUC FOOTBALL 21 pour les ½ Finales de Coupe de l'Hérault U18 du 26/04/2026, le match sera reporté au week-end du 03/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général.

MUC FOOTBALL 21/MAUGUIO CARNON US 22

Du 08/02/2026 (journée 4)

Sera reportée au 03/05 ou 24/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

ASM34 22/ST ANDRE SANGONIS OL 1

Du 08/03/2026 (journée 4 du 08/02/2026 reportée)

Est reportée au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

M. ARCEAUX 21/MUC FOOTBALL 21

Du 05/04/2026 (journée 9)

Est donnée à jouer en semaine avant le 10/05/2026, après entente entre les clubs et notifications écrites respectives au District

(Coupe de l'Hérault U18)

U18 D2

ENT.HAUTS CANTONS 21/M. ST MARTIN AS 21

Du 14/02/2026 (journée 4), reportée par la permanence du District

Est reportée au 05/04/2026 (Pâques), journée de rattrapage au calendrier général (cf. PV Jeunes du 23/12/2025)

(Arrêté municipal)

CANET AS 21/LUNEL-VIEL US 21

Du 08/03/2026 (journée 4 du 15/02/2026 reportée), reportée par la permanence du District

Es reportée au 05/04/2026 (Pâques), journée de rattrapage au calendrier général (cf. PV Jeunes du 23/12/2025)

(Arrêté municipal)

U17 TERRITOIRE

SUD HERAULT FO 1/M. PETIT BARD FC 1

Du 24/01/2026 (journée 1), reportée par la permanence du District

Est reportée au 25/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

M. LEMASSON RC 1/M. ATLAS PAILLADE 1

Du 24/01/2026 (journée 1)

Est reportée au 02/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



AGDE RCO 2/M. ATLAS PAILLADE 1

Du 08/02/2026 (journée 3), reportée par la permanence du District

Est reportée au 24/05/2026, dernière journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

SUD HERAULT FO 1/LAVERUNE FC 1

Du 08/02/2026 (journée 3), reportée par la permanence du District

Est reportée au 02/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

ST GELY FESC 1/JACOU CLAPIERS FA 1

Du 08/02/2026 (journée 3)

Est reportée au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

En cas de qualification de ST GELY FESC 1 pour les ½ Finales de Coupe de l'Hérault U17 du 26/04/2026, le match sera reporté au week-end du 03/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général.

M. PETIT BARD FC 1/BALARUC STADE 1

Du 08/02/2026 (journée 3)

Est reportée au 03/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

ASM34 1/ST GELY FESC 1

Du 14/02/2026 (journée 4), reportée à l'avance

Sera reportée au 03/05/2026 ou 26/05/2026, dernière journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U17 D1

⚽ Poule A

ENT. MEZE LOUPIAN 1/VENDARGUES PI 1

RC GANGES 1/M. ARCEAUX 1

Du 24/01/2026 (journée 1), reportées à l'avance

Sont reportées au 19/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

ENT. MEZE LOUPIAN 1/ASPTT MONTPELLIER 1

Du 31/01/2026 (journée 2), reportée par la permanence du District

Est reportée au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

En cas de qualification de ENT. MEZE LOUPIAN 1 pour les ½ Finales de Coupe de l'Hérault U17 du 26/04/2026, le match sera reporté au week-end du 03/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général.

ENT. MEZE LOUPIAN 1/VIL. MAGUELONE 1

Du 14/02/2026 (journée 4), reportée par la permanence du District

Sera reportée au 03/05 ou 24/05/2026, dernière journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



⚽ Poule B

CAZOULS MAR MAU 1/CORNEILHAN LIGNAN 1

Du 07/03/2026 (journée 1 du 25/01/2026 reportée)

Est reportée au 18/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Terrain impraticable)

CAZOULS MAR MAU 1/ST ANDRE SANGONIS OL 1

Du 08/02/2026 (journée 3)

Est reportée au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Terrain impraticable)

FLORENSAC PINET 1/CŒUR HERAULT ES 1

Du 08/02/2026 (journée 3), reportée par la permanence du District

Est reportée au 19/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

CORNEILHAN LIGNAN 1/NEZIGNAN EVEQUE ES 1

Du 15/02/2026 (journée 4), reportée par la permanence du District

Est reportée au 25/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

CAZOULS MAR MAU 1/FLORENSAC PINET 1

Du 15/02/2026 (journée 4), reportée par la permanence du District

Est reportée au 03/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

U17 D2 AVENIR

⚽ Poule B

Vu le nombre conséquent de matchs en retard en championnat U17 D2 Avenir (B), **et ayant épuisé toutes les journées de rattrapage pour certaines équipes :**

ST THIBERY SC 1/THONGUE ET LIBRON FC 1

Du 07/03/2026 (journée 12 du 11/01/2026), reportée par la permanence du District

Est reportée au week-end du 05/04/2026 (Pâques)
(Arrêté municipal)

B. JEUNESSE OL 1/ENSERUNE FC 1

Du 08/03/2026 (journée 13 du 21/01/2026 reportée)

Est reportée au week-end du 05/04/2026 (Pâques)
(Match arrêté – Terrain impraticable)

PAULHAN ES 1/LESPIGNAN VENDRES FC 1

Du 25/01/2026 (journée 13), reportée à l'avance

Est reportée au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

ENT.MEZE LOUPIAN 2/LESPIGNAN VENDRES FC 1

Du 08/02/2026 (journée 15), reportée par la permanence du District

Est reportée au 03/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



ALIGNAN AC 1/PAULHAN ES 1

Du 14/02/2026 (journée 16), reportée à l'avance

Est reportée au 02/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U16 TERRITOIRE

⚽ Poule A

U.S. LUNEL 21/ASPTT MONTPELLIER 21

Du 24/01/2026 (journée 12), reportée à l'avance

Est reportée au 25/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U.S. LUNEL 21/JACOU CLAPIERS FA 21

Du 07/02/2026 (journée 14)

Est reportée au 11/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

⚽ Poule B

BOUJAN FC 21/SAUVIAN FC 21

Du 07/03/2026 (journée 15 du 15/02/2026 reportée), reportée par la permanence du District

Est reportée au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U15 D1

⚽ Poule A

JACOU CLAPIERS FA 1/M. ARCEAUX 1

Du 24/01/2026 (journée 1), reportée par la permanence du District

Est reportée au 26/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

⚽ Poule B

PHOENIX FOOTBALL SCH 1/ST ANDRE SANGONIS OL 1

Du 07/03/2026 (journée 1 du 24/01/2026 reportée)

Est reportée au 25/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

NEZIGNAN EVEQUE ES 1/AGDE RCO 2

Du 24/01/2026 (journée 1) reportée à l'avance

Est reportée au 25/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

MIDI LIROU CAP POILH 1/CLERMONTAISE 2

Du 07/03/2026 (journée 3 du 07/02/2026, reportée au 21/02/2026, reportée au 07/03/2026), reportée par la permanence du District

Est reportée au 25/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



PHOENIX FOOTBALL SCH 1/CAZOULS MAR MAU 1

Du 07/02/2026 (journée 3)

Est reportée au 02/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Terrain impraticable)

SUD HERAULT FO 1/ST ANDRE SANGONIS OL 1

AGDE RCO 2/CLERMONTAISE 2

NEZIGNAN EVEQUE ES 1/MARSEILLAN CS 1

Des 14 et 15/02/2026 (journée 4), reportées par la permanence du District

Sont reportées au week-end du 03/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U15 D2 AVENIR

⚽ Poule D

MEZE STADE FC 1/ST THIBERY SC 1

Du 07/03/2026 (journée 13 du 24/01/2026 reportée), reportée par la permanence du District

Est reportée au week-end du 05/04/2026 (Pâques)

(Arrêté municipal)

ENT.DES HAUTS CANTON 2/FLORENSAC PINET 1

Du 24/01/2026 (journée 13), reportée à l'avance

Est reportée au week-end du 05/04/2026 (Pâques)

(Arrêté municipal)

FLORENSAC PINET 1/ENT.PUIMI. NEFFIES 1

Du 07/02/2026 (journée 15), reportée par la permanence du District

Est reportée au 02/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

CŒUR HERAULT ES 1/SAUVIAN FC 1

Du 07/03/2026 (journée 16 du 14/02/2026 reportée), reportée par la permanence du District

Est reportée au 02/05/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U14 D1

SUD HERAULT FO 21/M. PETIT BARD FC 21

Du 07/03/2026 (journée 3 du 14/02/2026 reportée), reportée à l'avance

Est reportée au 18/04/2026, journée de rattrapage au calendrier général (cf. PV Jeunes du 13/01/2026)

(Arrêté municipal)

U14 D2

SC LODEVE 21/VENDARGUES PI 21

Du 07/03/2026

VENDARGUES PI 21/SC LODEVE 21

Du 02/05/2026

Ont été inversées

(Accord des clubs)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



VENDARGUES PI 21/SC LODEVE 21

Du 07/03/2026

A été reportée au 11/03/2026

(Accord des clubs)

NOTIFICATION TARDIVE DE JOUR – TERRAIN - HEURE

Conformément aux dispositions de l'Article 7 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique au club ci-après une amende de 20 € pour notification tardive de jour – terrain – heure :

SC LODEVE 21 (582251)

54528130 – U14 D2 du 11/03/2026

Amende : 20 €

(Mail du 05/03/2026 pour l'inversion et le report du match)

INFORMATION AUX CLUBS

Suite à la décision rendue par la Commission Régionale de Discipline le 10/02/2026 (un match de suspension ferme de terrain à compter du lundi 16/02/2026), le club recevant doit notifier au moins dix jours à l'avance le terrain sur lequel se jouera la rencontre U18 D1 du 22/03/2026 **ST ANDRE SANGONIS OL 21/MUC FOOTBALL 21**, avec attestation de prêt de la commune idoïne.

Le terrain doit être situé à 25 kms au moins de St-André-de-Sangonis.

FORFAITS

AS CROIX D'ARGENT 2 (560844)

54499005 – U15 D2 Avenir (A) du 07/03/2026

À ST MATHIEU AS 1

Courriel du 06/03/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

Débit : 96 € (560844)

Indemnité kilométrique

32 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

ENT.DES HAUTS CANTON 2 (523435)

54514048 – U15 D2 Avenir (D) du 07/03/2026

À ENSERUNE FC 1

Courriel du 07/03/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Débit : 39 € (523435)

Indemnité kilométrique

(13 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

JACOU CLAPIERS FA 22 (582757)

54528128 – U14 D2 du 08/03/2026

Contre CAZOULS MAR MAU 21

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,

Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe CAZOULS MAR MAU 21 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe JACOU CLAPIERS FA 22 avec amende de 56 € (28 € pour forfait non notifié, X 2 à domicile) pour en reporter le bénéfice à l'équipe CAZOULS MAR MAU 21 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

Débit : 312 € (582757)

Indemnité kilométrique

104 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION (582757).

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

M. ATLAS PAILLADE 1 (548263)

55324646 – U15 Territoire du 14/02/2026

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Tablette version 4.0)

M. PETIT BARD FC 1 (548263)

55541342 - Coupe de l'Hérault U17 du 07/03/2026

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Problème d'identifiant)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 f) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Prochaine réunion le 17/03/2026 à 17h30

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Patrick Ruiz